



Service Intercommunal du Droit des Sols

ABCD du dépôt des demandes de permis de construire – PC et PCMI

Objectif : savoir de manière claire et illustrée ce que sont les pièces constitutives d'un dossier en fonction des travaux projetés

PERMIS DE CONSTRUIRE	CERFA		OBJET
	Cerfa 13406*0x	Pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions	Construction nouvelle (indépendante de toute bâtiment existant) Travaux sur construction existante Extension d'une construction existante (en contact avec cette dernière)
Cerfa 13409*0x	Pour une construction autre qu'une maison individuelle comprenant ou non des démolitions Permis de construire valant division		

1) LES PIÈCES À JOINDRE **DANS TOUS LES CAS** :

CERFA dûment complété, **daté et signé** avec :

- Coordonnées, identité du demandeur (date et lieu de naissance, adresse, n° SIRET etc...),
- références cadastrales, superficie et adresse complète du terrain
- Nature des travaux
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions dûment complétée, datée et signée



**PENSER A
VERIFIER QUE LA
VERSION DU
CERFA SOIT CELLE
EN VIGUEUR**

Identité,
coordonnées, date
et lieu de naissance,
adresse, n°SIRET du
demandeur

Références
cadastrales,
superficie et
adresse
complète du
terrain



**POUR LES COMMUNE SOUS
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**A REMPLIR
IMPERATIVEMENT**

A NE PAS REMPLIR

3/11

4.2 - Nature des travaux envisagés
 Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

NATURE DES TRAVAUX

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

4.3 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine Garage Veranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : _____ Nombre de pièces de la maison : _____ Nombre de niveaux de la maison : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Résidence principale Résidence secondaire Vente Location
- Mode de financement du projet :
 Logement locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle Oui Non
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

surfaces de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ (C)	Surface supprimée ⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁵						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)						

4/11

4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁹ ou de sous-destination ⁹ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services ou d'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
Autres	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
Surfaces totales (en m ²)							



**COMMUNE SOUS
REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME**

RNU

**A REMPLIR
IMPERATIVEMENT**

3/11

4.2 - Nature des travaux envisagés
 Nouvelle construction
 Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

4.3 - Informations complémentaires

- Type d'annexes : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation
- Nombre de logements créés : _____ Nombre de pièces de la maison : _____ Nombre de niveaux de la maison : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
- Résidence principale Résidence secondaire Vente Location
- Mode de financement du projet :
- Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Avez-vous souscrit un contrat de construction de maison individuelle ? Oui Non
- Repartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
- 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
- Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

4.4 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du Code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016)

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ (C)	Surface supprimée ⁸ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁴						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)						

**A NE PAS
REEMPLIR**

4/11

4.5 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 4.4.)

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole ou forestière ⁴	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service ⁴	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services ou s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Équipement d'intérêt collectif et services publics ⁴	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire ⁴	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m ²)							

Pages du formulaire qui doivent obligatoirement être complétées, datées et signées

(avec mention « néant » le cas échéant)

10/11

10/11

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour un permis de construire une maison individuelle
Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement titulaire au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et joindre par ailleurs le cas échéant les documents complémentaires figurant au cas 14. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mise du feu du projet

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :	Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)			

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?
Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ? m². Quel est le nombre de logements existants ?

Quel est le nombre de logements après travaux ?

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin de la piscine :

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Veillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet

au titre des locaux :

au titre de la piscine :

au titre des emplacements de stationnement :

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

11/11

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ?
Oui Non

Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité indiquez ici :
La superficie de votre unité foncière : m²
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) : m²
La valeur du m² de terrain nu et libre : €/m²
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) : m²
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11.2e alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7.4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7.6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7.8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite à une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

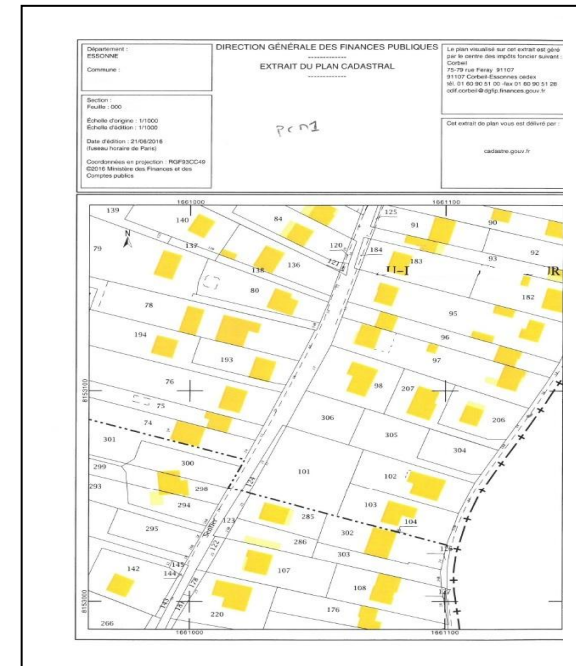
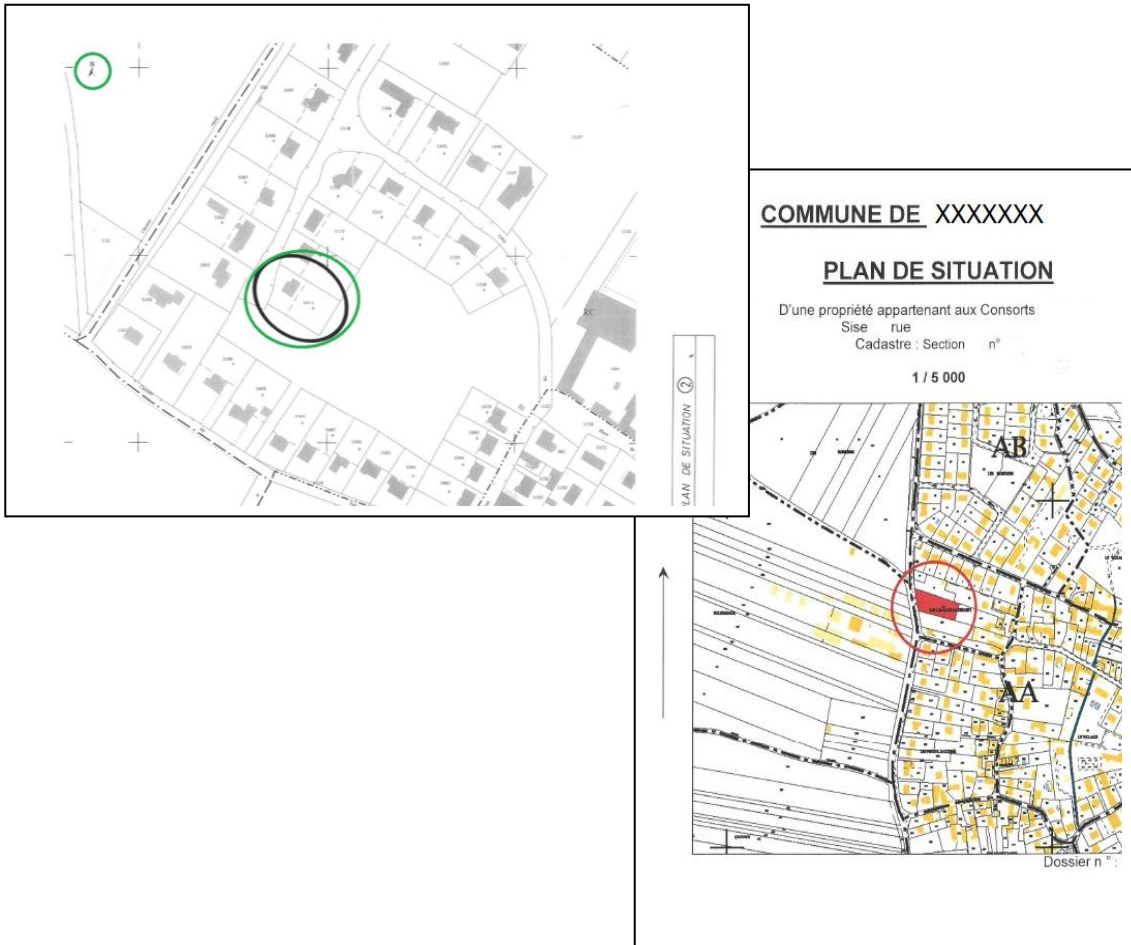
5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro *, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date :

Nom et Signature du déclarant :

PCMI.1 ou PC.1 – PLAN DE SITUATION avec localisation du terrain, des accès... sur lequel figure une échelle et l'orientation du terrain par rapport au nord



Parcelle non
identifiée

PCMI.2 ou PC.2 – PLAN DE MASSE côté dans les 3 dimensions en cas de construction neuve, d'extension d'une construction existante, ou de modification du volume d'une construction existante, sur lequel figure une échelle et l'orientation du terrain par rapport au nord

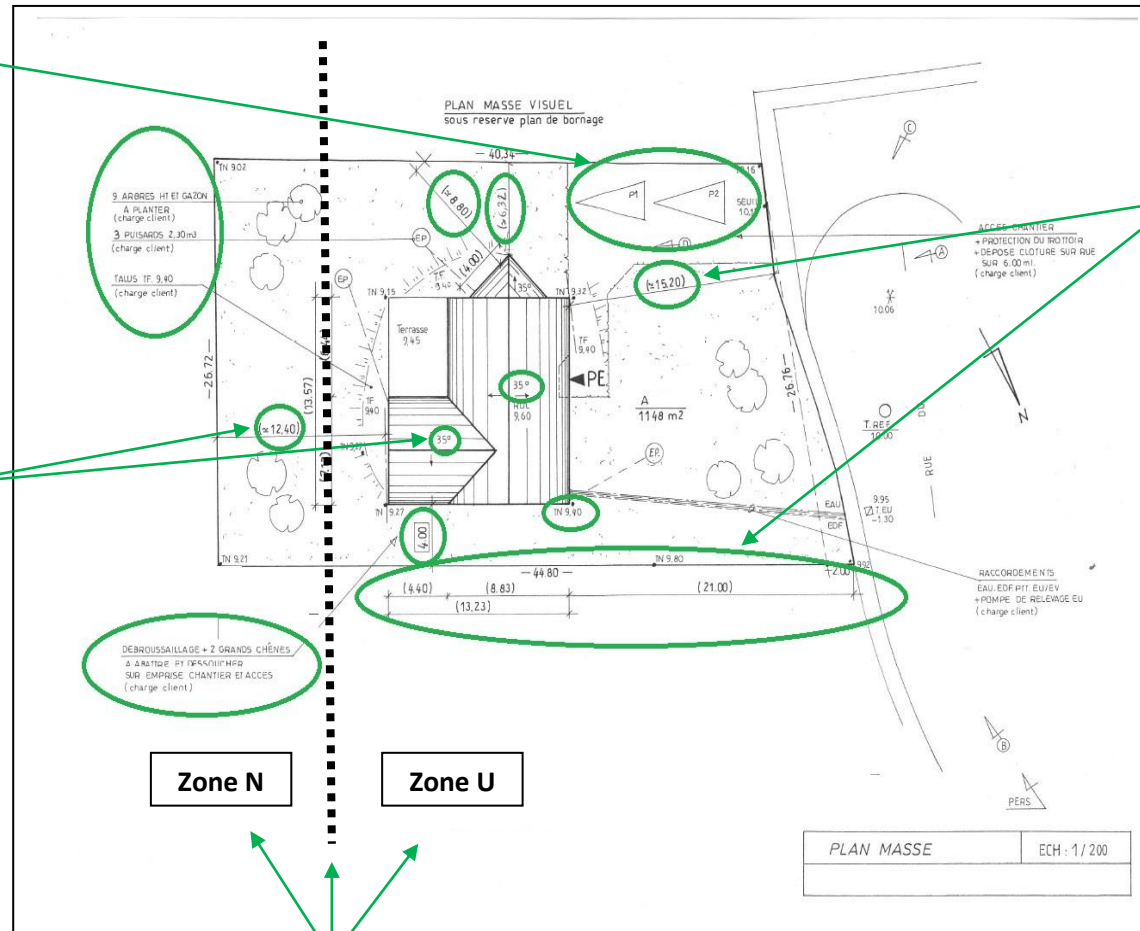


Traitement des espaces verts,
localisation des places de
stationnement...

Sens et pente de toiture,
indication du terrain naturel,
dimensions du projet...

Côtes minimales d'implantation :
par rapport aux limites
séparatives, à la voie, aux
constructions situées sur la même
unité foncière etc...

Doivent également apparaitre (ou
être indiqués sur la notice) : le
nombre d'arbres existants ou à
planter, l'emprise au sol, les
dimensions des places de
stationnement...

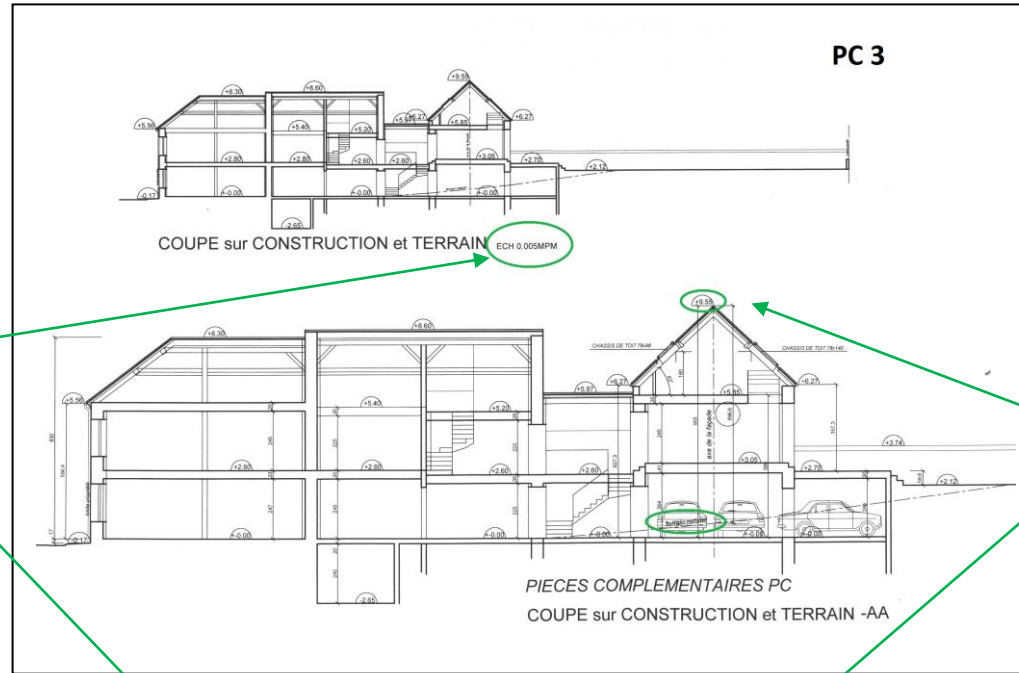


Indication des limites de
zones le cas échéant

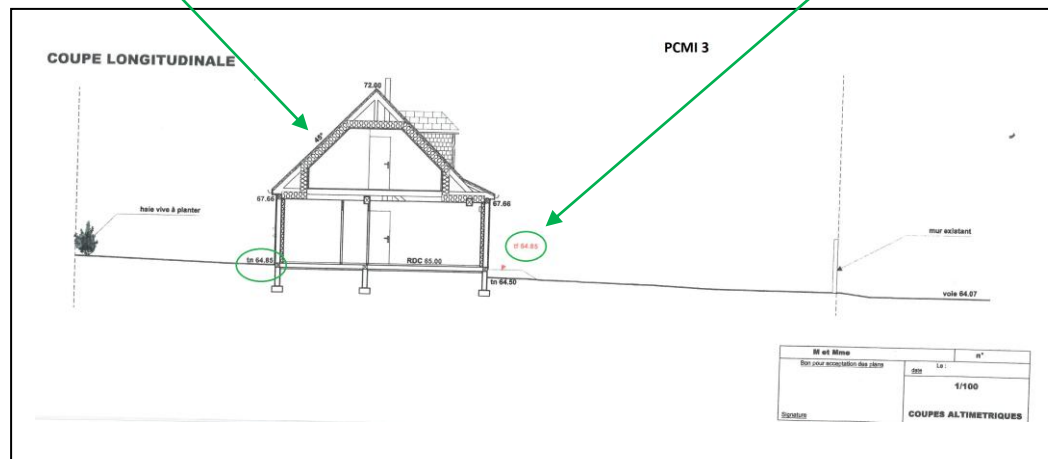
PCMI.3 ou PC.3 – PLAN EN COUPE (avant/après) précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain en cas de projet modifiant ce dernier



Indication des hauteurs par rapport au Terrain Naturel (TN) ou au Terrain Fini (TF)



Indication du terrain naturel (TN)



PCMI.4 ou PC.4 – NOTICE décrivant le terrain et présentant le projet

Présentation du projet

Les pièces écrites et graphiques déposées, tant pour la demande de Permis de Construire, que pour celle de Permis de Démolir, sont clairement détaillées pour la compréhension du projet.

La présente demande consiste en extension d'une habitation sur un terrain référencé au cadastre section C n° ... pour une superficie = 797 m².

appartenant aux M. Mme
situé au

Le pavillon, dans un état rudimentaire actuel, ayant une superficie de plancher de ... m².

M. Mme envisagent, dans les règles et incitations actuelles, après les démolitions

(voir Dossier demande de PERMIS DE DEMOLIR
a) Démolitions totales pour les :
- toiture, distributions intérieures, mur Façade Nord

b) Démolitions partielles pour les :
- murs ext. des 3 Façades la partie supérieure
- prolongement du mur ext. de la Façade EST
- les clôtures (en façade donnant sur le PASSAGE COMMUN et en Façade OUEST sur 8.19 m pour construction du pavillon et 3m pour le mur en limite séparative.

1° - d'agrandir le pavillon en le prolongeant vers l'Ouest, jusqu'à la limite de la propriété et de relever en disposant des combles aménagés. Surface de plancher créée : 63,00 m², et par la même occasion ;

2° - de rénover les volumes existants concernés, conformément au PLU de la Commune.

tant en respectant les règles de la Construction, Règlementation Thermique 2012, que l'aspect du pavillon, en l'améliorant, et ainsi mieux intégrant dans son environnement, autant plus, qu'il est situé dans le périmètre :
- d'un Monument Historique ;
- protection du Site de la Vallée de la Juine ;
- Site classé de la Juine.

Cette habitation, dont les caractéristiques globales sont définies ci-dessous, après travaux, comprendra :
d'un rez de chaussée élevé sur dalle isolée et combles aménagés, soient :

au rez de chaussée :
- 1 Garage 15,34 m² elos
- Entrée, Séjour, Cuisine, - 1 chambre
- Salle de Bains, WC, - Dégagements, placards

Aux Combles :
- 2 chambres + 1 Salle de Bains, 1 Buanderie

à l'extérieur :
- 2 places de stationnement sur la parcelle ;
- la terrasse donnant sur le Passage Commun, sera aménagée, harmonisée au Puits existant (murets H=50cm, 4 poteaux en béton armé, même enduit gratté ton blanc cassé, portillon, portail et traverses métalliques noires H totale = 1,90 m.

L'emprise au sol du pavillon représente d'une superficie de 445 m² (soit 44,93%)



DESCRIPTION DES TRAVAUX

En fonction des plans déposés, démolition des ouvrages permettant l'extension, enlèvement des gravois aux décharges.

Les parties conservées du pavillon seront consolidées, renforcées en béton armé. Les structures du pavillon seront en béton armé (fondations, dalle isolée, poteaux, linteaux, chaînages) et construction de nouveaux murs en parpaings, doublés, habillés par pierre meulière, suivant les plans déposés.

A proximité du puits existant, la toiture du garage sera la même que celle du puits avec une pente de 35°, à tuile plate petite mode, aspect brun vieilli flammé et pour le pavillon : en tuile d'emboîtement rouge H14 (idem que l'existant).

Enduit ravalement en ton blanc cassé pour les soubassements, encadrement des ouvertures du pavillon, ainsi que sur les murs de clôture ou séparatifs. Peinture noire sur ferronnerie traverses, portillon portail.

-Menuiseries extérieures en bois chaîne clair, double vitrage, avec volets roulant isolant. Coloris chêne

- Doublage en panneaux isolants conformément aux Règlements Thermiques de 2012.

- Cloisonnement en carcasses de plâtre

- Sols suivant destination, carrelage et parquet.

- Menuiseries intérieures en bois traité, classiques qualité NF.

- Electricité : câblée avec appareillages conformes aux normes en vigueur.

- Chauffage par le sol. POMPE A CHALEUR. Ventilation Mécanique Contrôlée à double flux.

- Plomberie sanitaire, remaniés, modifiés suivant les nouvelles configurations

- Peinture, tentures en travaux soignés.

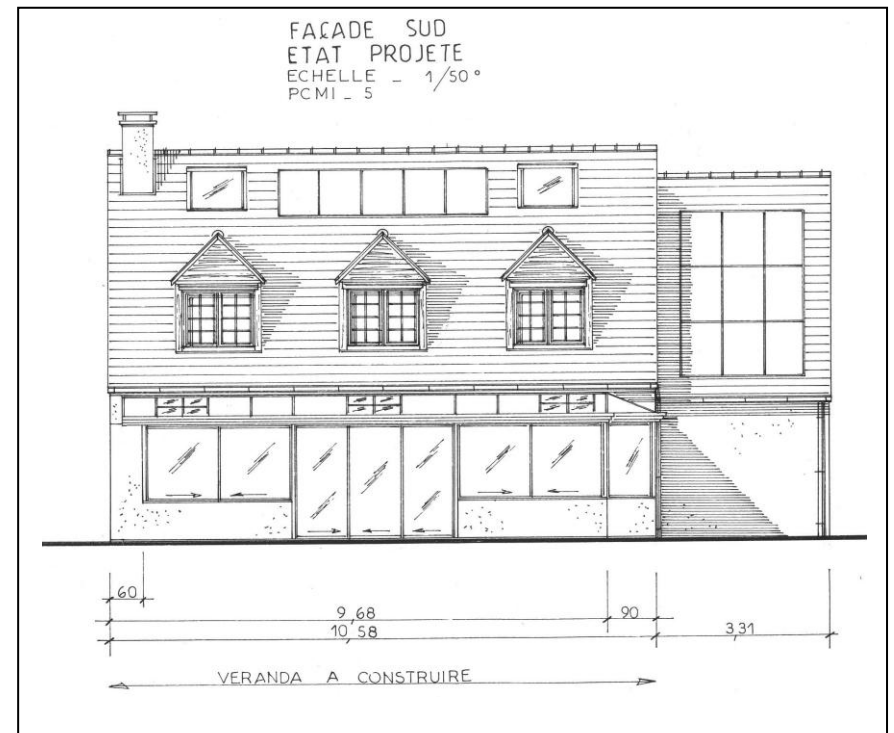
- Réseaux d'assainissement remaniés améliorés, adaptés et raccordés aux existants.

- Coffrets EDF et Gaz en clôture restent inchangés

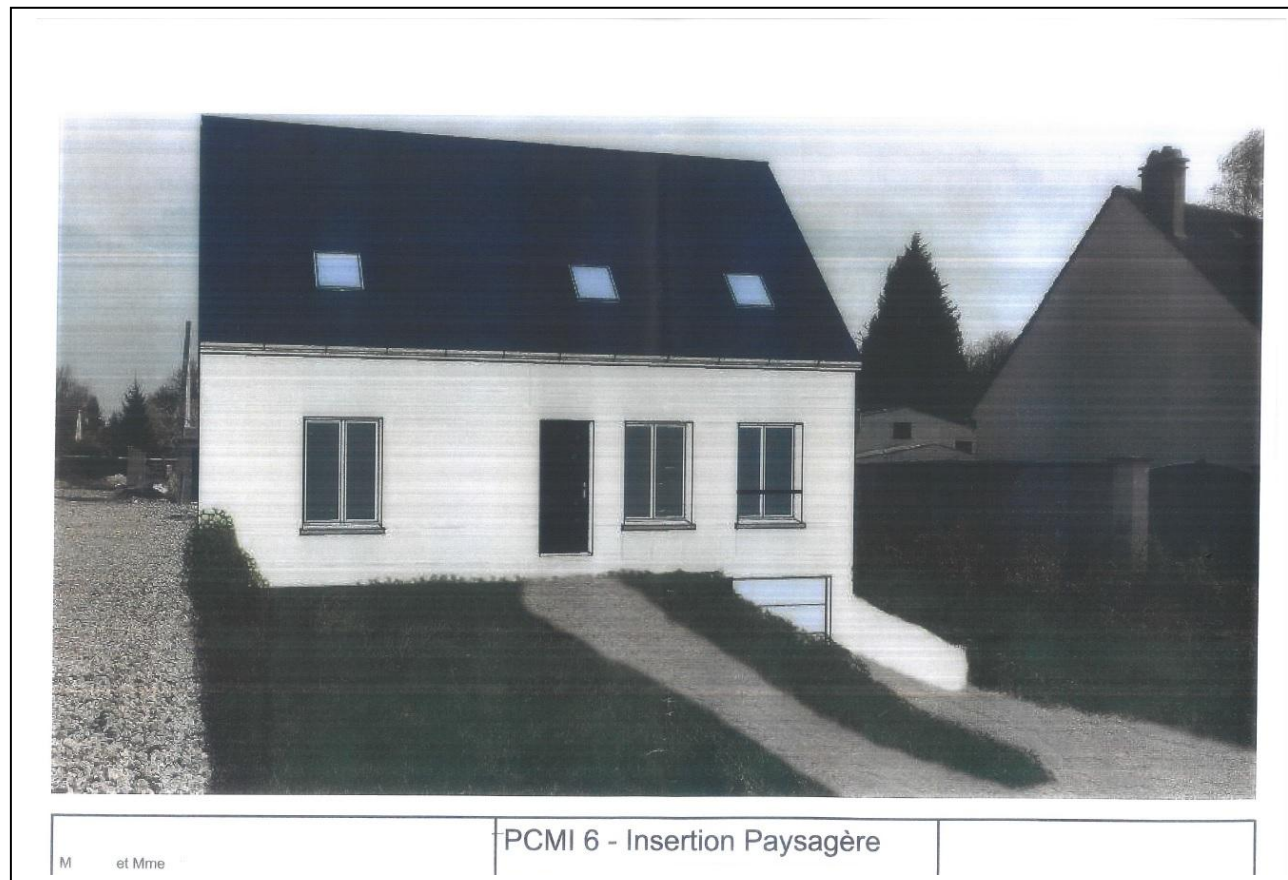
Les Espaces Verts traités en pleine terre, représentent d'une superficie de 555 m² (soit 69%), seront aménagés suivant le Projet et seront particulièrement soigné. Aucun arbre sera abattu, il existe sur le terrain, 9 arbres de haute tige.

Indication de la nature du projet, des matériaux, teintes utilisés, du traitement des espaces verts, des superficies etc...

PCMI.5 ou PC.5 –PLAN DES FACADES ET DES TOITURES avant/après, si le projet les modifie

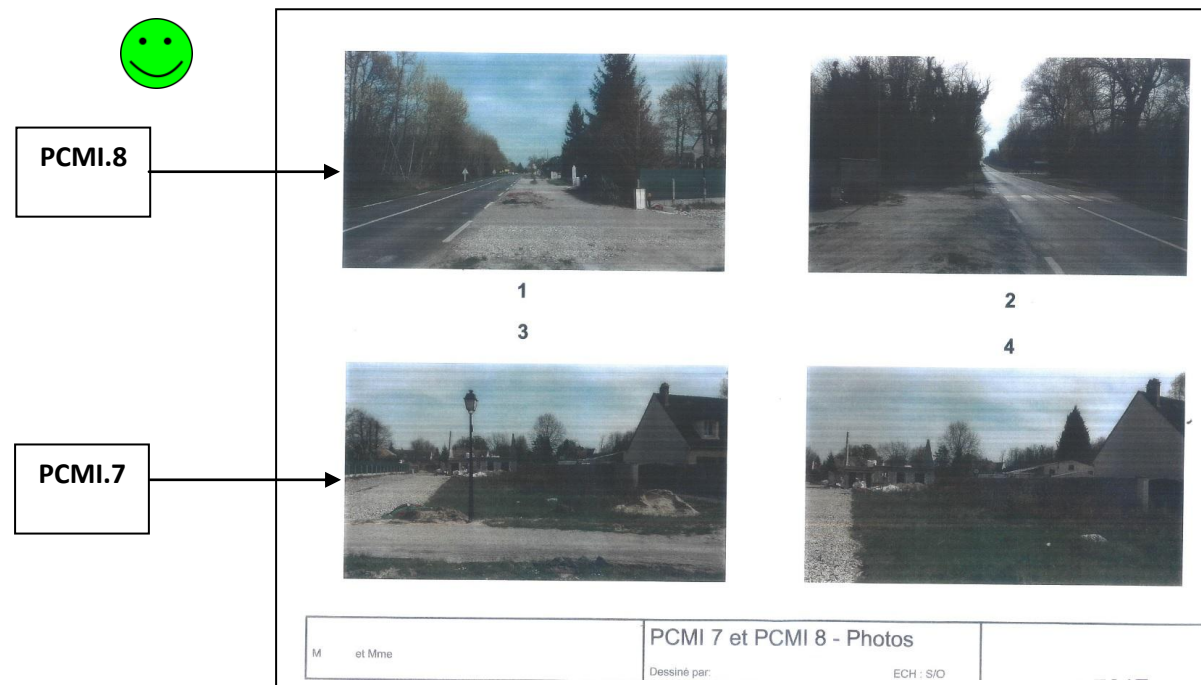


PCMI.6 ou PC.6 – DOCUMENT GRAPHIQUE permettant d’apprécier l’insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain



PCMI.7 ou PC.7 – PHOTOGRAPHIE permettant de situer le terrain dans l’environnement proche (avec report des points et des angles des prises de vue sur le plan de situation et le plan de masse)

PCMI.8 ou PC.8 – PHOTOGRAPHIE permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (avec report des points et des angles des prises de vue sur le plan de situation et le plan de masse)



2) **LES PIECES A JOINDRE SELON LA LOCALISATION DU PROJET :**

✓ **Projet situé dans un lotissement**

PCMI.9 ou PC.28

CERTIFICAT indiquant la surface de plancher constructible attribuée au lot quand cette surface a été répartie par le lotisseur

PCMI.10 ou PC.29 (construction dans un lotissement soumis à permis d'aménager)

CERTIFICAT attestant l'achèvement des équipements du lotissement quand l'ensemble des travaux mentionnés dans le permis d'aménager n'est pas achevé

PC.29-1 – ATTESTATION DE L'ACCORD du lotisseur, en cas de subdivision de lot

✓ **Projet dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet**

PC.32 – PLAN DE DIVISION du terrain

PC.33 – PROJET de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires

✓ **Projet situé dans une zone d'aménagement concertée (ZAC)**

PCMI.11 ou PC.30

COPIE DES DISPOSITIONS DU CAHIER DES CHARGES de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone

PCMI.12 ou PC.31

CONVENTION entre la commune ou l'établissement public et le pétitionnaire fixant la participation au coût des équipements de la zone

✓ **Projet situé dans un périmètre PUP**

PCMI.26 ou PC.31-2

L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement

- ✓ **Projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000**

PCMI.12-1 ou PC.11-1

DOSSIER D'EVALUATION DES INCIDENCES prévu à l'art. R.414.23 du code de l'environnement

- ✓ **Projet situé dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude**

PCMI.14 ou PC.13

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte

- ✓ **Projet situé sur le domaine public ou en surplomb du domaine public**

PCMI.20 ou PC.10

ACCORD DU GESTIONNAIRE du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

- ✓ **Projet situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers**

PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement

3) LES PIÈCES À JOINDRE SELON LA NATURE DU PROJET :

- ✓ **Projet accompagné de la réalisation/réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif**

PCMI.12-2 ou PC 11-2

ATTESTATION DE CONFORMITÉ du projet d'installation

- ✓ **Travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière**
Travaux sur un immeuble inscrit au titre des Monuments Historiques
Travaux sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
Travaux sur un immeuble situé aux abords d'un Monument Historique
Tous types de travaux ayant pour effet une modification de l'aspect extérieur (vérification de l'article 11 des PLU)

PCMI.21. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

PC.9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux

- ✓ **Projet tenu de respecter la réglementation thermique**

PCMI.14-1 ou PC.16-1

FORMULAIRE attestant la prise en compte de la réglementation thermique

- ✓ **Le projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)**

PC.25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

- ✓ **Le projet est subordonné à une servitude dite « de cour commune »**

PCMI.24 ou PC.41

COPIE DU CONTRAT OU DE LA DECISION judiciaire relatifs à l'institution de ces servitudes

4) LES PIECES A JOINDRE SI LE PROJET **NECESSITE UN PERMIS DE DEMOLIR** :

PCMI.18 ou PC.26

JUSTIFICATION DU DEPOT de la demande de permis de démolir

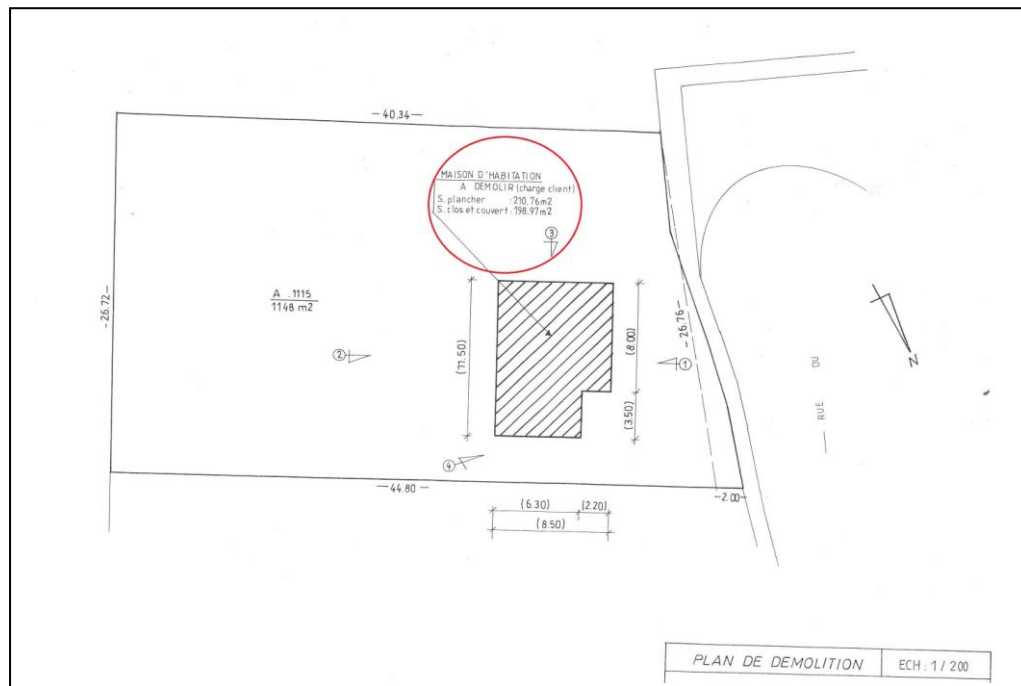
OU, si le permis de construire vaut demande de permis de démolir :

PCMI.19 ou PC.27

LES PIECES A JOINDRE à une demande de permis de démolir (A1 - plan de masse des constructions à démolir, A2 - photo du ou des bâtiments à démolir)



A1 – PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS A DEMOLIR



A2 – PHOTOS DU BATIMENT A DEMOLIR



5) LES PIÈCES À JOINDRE SELON LA SITUATION / LE TYPE DU PROJET :

- ✓ Le projet porte sur un Etablissement Recevant du Public (ERP)

PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation

PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation

- ✓ Le projet demande une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L.152-6 du Code de l'Urbanisme

PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées par l'article L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées

	CERFA	OBJET
PERMIS MODIFICATIF (PC ou PA)	Cerfa 13411*0x	<p>Un permis modificatif peut être demandé pour modifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aspect extérieur d'une construction (par exemple un changement de façade) ; • ou la réduction ou l'augmentation de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher ; • ou le changement de destination d'une partie des locaux. <p>Lorsque ces modifications sont plus importantes (par exemple, lorsqu'elles concernent un changement profond de l'implantation du projet ou de son volume), un nouveau permis de construire ou d'aménager doit être demandé.</p>

LES PIECES A JOINDRE **DANS TOUS LES CAS** :

CERFA dûment complété, **daté et signé** avec :

- Coordonnées, identité du demandeur (date et lieu de naissance, adresse, n° SIRET etc...),
- références cadastrales, superficie et adresse complète du terrain
- Nature des travaux
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions dûment complétée selon les modifications envisagées, datée et

TOUTES LES PIECES DU PERMIS INITIAL MODIFIEES par le projet faisant apparaître clairement la nature des modifications apportées (avant/après)

	CERFA	OBJET
DEMANDE DE TRANSFERT (PC ou PA)	Cerfa 13412*0x	<p>Transfert de permis délivré en cours de validité</p> <p>Pour pouvoir prétendre au transfert d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que le permis (à transférer) soit encore valide, <p>et que le titulaire du permis et le futur bénéficiaire aient donné leur accord sur le transfert</p>

RAPPEL :

La demande de transfert d'un permis en cours de validité doit être établie conformément au formulaire dans lequel est indiqué l'acceptation de l'ancien et l'accord du propriétaire du terrain, et transférant la totalité des droits et obligations au niveau titulaire. Cette constatation intervient en matière de fiscalité (taxes, participation...) et d'obligation de faire (prescriptions).